



Lyon, le 24 novembre 2023

Professeure Sylvie ERPELDINGER,
Coordonnatrice du DES de
médecine générale

Docteur Marc CHANELIÈRE,
Coordonnateur adjoint du DES de
médecine générale

Nathalie GRAS
Assistante administrative

**À l'attention des Étudiants de 3^e cycle
de médecine générale**

Collège universitaire de médecine générale

8 avenue Rockefeller
69373 LYON Cedex 08
FRANCE
33 (0)4 78 77 72 86
coordination.mg@univ-lyon1.fr

**Copie aux Maîtres de stage
Universitaires ambulatoires et hospitaliers**

Madame, Monsieur,

L'équipe du CUMG souhaite vous préciser **la procédure des choix de stage** par les étudiants en formation, en 3^e cycle de médecine générale, et la possibilité d'une demande de fléchage de poste.

Chaque semestre, les étudiants choisissent leurs stages, ambulatoires (stage praticien niveaux 1 et 2) comme hospitaliers, en fonction de leur rang de classement, et selon leur semestre de 3^e cycle.

Certains d'entre eux font une demande de fléchage pour des raisons qui les concernent (à envoyer à coordination.mg@univ-lyon1.fr). Le coordonnateur local du DES et le coordonnateur adjoint étudient chaque demande. Une réponse est adressée à chaque étudiant demandeur. Ces stages dits « fléchés » sont clairement identifiés sur la liste du choix général. La liste des stages fléchés, une fois constituée pour le semestre considéré, est transmise à l'ARS qui l'officialise.

Les conditions de fléchage pour les stages ambulatoires comme hospitaliers sont :

- **Raisons de santé de l'étudiant** avec certificat médical du médecin du travail de l'Université ou des HCL (aucun certificat d'un autre médecin ne sera accepté) : **date limite d'envoi de la demande = 15 janvier 2024**. Si un problème de santé intervenait au-delà de cette date, il conviendra d'en informer immédiatement le CUMG pour que le coordonnateur puisse intervenir avant les choix (début avril 2024).
- **Projet personnel engageant en dehors des études médicales** (sportif de haut niveau nécessitant un rapprochement de son club pour une participation aux entraînements, par exemple). En l'absence de directives précises de l'université, le dossier sera étudié par la coordination (coordonnateur et coordonnateur adjoint). Une réponse argumentée sera faite au demandeur après avis de représentants du CUMG et des étudiants (SyReL) : **date limite d'envoi de la demande = 15 janvier 2024**.
- **Pour le SP2** : les étudiants en 3^e année de DES (5^e ou 6^e semestre), qui sont titulaires d'un **contrat CESP**, ou engagés dans un **projet professionnel d'installation** comme collaborateur ou associé à court terme (dans les 6 à 9 mois) chez un ou plusieurs maîtres de stage du terrain demandé, peuvent demander un fléchage. Une lettre de motivation et des justificatifs clairs et établis (projet précis, lieu exact d'installation, accord écrit des futurs associés et/ou acquisition des locaux) doivent être associés à la demande. Des projets d'installation à moyen terme ou en dehors d'un médecin d'un terrain de stage précis ne permettent pas un fléchage : **date limite d'envoi de la demande = 15 janvier 2024**.

Cette procédure est transparente. La coordination du DES veille particulièrement à ce qu'elle le demeure.

Elle sera rappelée chaque semestre de manière à ce que chaque personne concernée puisse la mettre en œuvre dans des limites de temps prévues. Au-delà, seules seront prises en compte les demandes en lien avec une pathologie intercurrente.

Les étudiants bénéficiant d'un stage fléché avertiront personnellement les MSU concernés, après le choix. Enfin, tout terrain de stage ne peut être fléché deux semestres de suite.

Bien cordialement,



Pre Sylvie ERPELDINGER

Dr Marc CHANELIÈRE

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20